



**UNE AGENCE DE L'ENERGIE  
POUR LA REUNION ...**

**L'Association  
Régionale  
de l'Energie  
Réunion**

## **Contexte énergétique mondial et contexte énergétique local**

### A l'échelle planétaire :

Deux courbes contraires sont actuellement en train de se rejoindre :

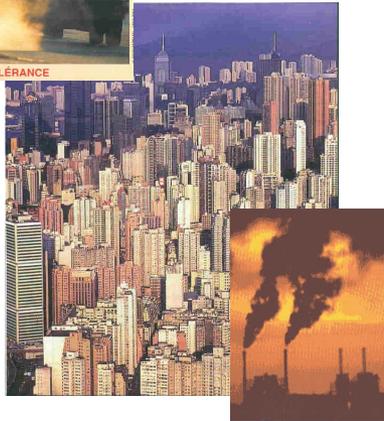
- ◆ celle en régression de la disponibilité des énergies fossiles
- ◆ celle de la consommation de plus en plus importante qu'en fait une population en expansion

### A la Réunion :

- ◆ Une phase d'expansion démographique soutenue.
- ◆ Plusieurs centaines de milliers de tonnes de combustibles fossiles importés chaque année : 700.000 tonnes en 1999, 900.000 tonnes demain, plus encore après demain...



→ Outre les impacts environnementaux importants liés à l'utilisation de combustibles fossiles, où les trouvera-t-on dans 10 ou 25 ans ?  
→ Comment nous approvisionnerons nous ?  
Et surtout à quel prix ?  
→ En aurons nous les moyens ?



## **Contexte législatif national**

### Energie, environnement et développement durable...

En s'interrogeant sur ces aspects, les législateurs européens et français ont forgé une réponse juridique fondée sur le long terme et sur la nécessité d'assurer pour les territoires :

- ◆ La sécurité d'approvisionnement en énergie
- ◆ L'indépendance énergétique
- ◆ Le recours à des ressources d'énergie non polluantes

→ La loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité précise les « dispositions relatives aux services publics, à la production, au transport et à la distribution d'électricité, à l'accès aux réseaux publics d'électricité, à la dissociation comptable et à la transparence de la comptabilité, à la régulation, à l'objet d'Electricité De France. »

→ L'article 22 de la loi n° 99-533 de juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire instaure les schémas de services collectifs, dont celui de l'énergie et préconise la mise en place d'une politique régionale de l'énergie fondée sur les ressources locales d'énergie.

→ L'article 50 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation de l'outremer confie aux régions d'outremer la mission d'élaborer et de mettre en œuvre un plan énergétique pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie

# **Objectif générique et stratégie locale**



## **Evolutions législatives**

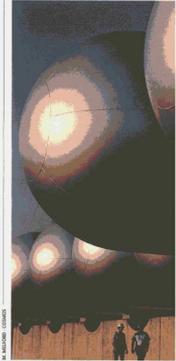
**La nécessité de concevoir et d'actionner :**  
**une politique énergétique de long terme pour la Réunion,**  
**fondée sur la notion de développement durable**

**Objectif générique proposé par le Conseil Régional :**  
**Assurer sur le long terme une sécurité durable de l'approvisionnement en énergie,**  
**en ayant recours à des ressources d'énergies locales et non polluantes.**

**Un objectif qui implique :**  
**Maîtrise de l'énergie et maîtrise des technologies énergies renouvelables.**

**La nécessité de mettre en place en concertation avec les acteurs locaux :**  
**un panorama global d'actions fondatrices pour une stratégie de long terme**

Marketing, fiscalité et droit de l'énergie / Ecofiscalité régionale / Planification territoriale / Maîtrise de l'Énergie et évolutions technologiques des procédés de construction / Hydraulique / Eolien / Géothermie / Solaire / Biomasse / Filière pile à combustible / Gestion de la diversification industrielle dans les énergies renouvelables / Arbre de la connaissance des énergies / Structuration des outils de développement et de gestion de la politique énergie Réunion



## L'exemple des agences de l'énergie en Europe

Des outils au service des politiques locales

Près de 200 agences de l'énergie locales créées dans le cadre du programme SAVE, avec le soutien de la direction générale du transport et de l'énergie de la Commission Européenne.

Leur rôle : Stimuler l'implication des acteurs locaux dans la politique de gestion de l'énergie, du climat et de l'environnement



## La création d'une «agence de l'énergie» pour la Réunion :

Conseil Régional

ADEME

EDF

CESR

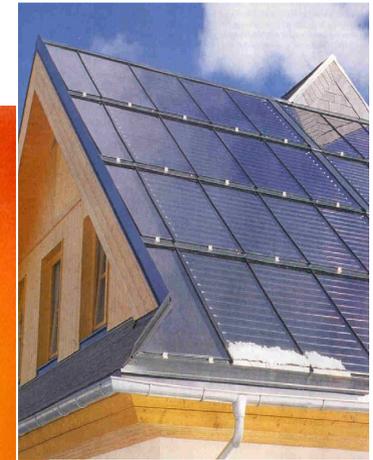
CCEE

L'Association Régionale de l'Energie de la Réunion (ARER)

→ Objet : promouvoir et développer les actions tendant à économiser l'énergie, à utiliser les énergies renouvelables et à préserver les ressources énergétiques

→ Date de création : Décembre 2000

→ Structure juridique : Association de loi 1901 à but non lucratif



## **Ou en est-on aujourd'hui dans le développement de l'ARER ?**

Une mission de préfiguration pour la structuration de l'ARER a été mise en place par le Conseil Régional, en partenariat avec l'ADEME, et EDF, de mi-mars à mi-juin 2001

Objectif : Aboutir en juin 2001 à une assemblée générale de l'ARER.

Les orientations présentées ci-après sont celles qui ont été retenues à cette étape de la concertation avec les partenaires.

## Les missions de l'ARER

L'ARER au service des producteurs et des consommateurs d'énergies... sur les thématiques suivantes :

### Maîtrise de l'énergie

Eau

Vent

Soleil

Biomasse

Géothermie

Particuliers, étudiants, entreprises, investisseurs et banquiers, collectivités...  
L'ARER, une équipe sur le terrain, disponible et motivée, à votre écoute pour :

- Intégrer la dimension énergie dans vos projets (habitats individuels et collectifs, bureaux et usines, équipements publics, fermes agricoles, d'élevages et sylvestres, aménagement de sites...)
  - Promouvoir les métiers de l'énergie et l'insertion professionnelle
  - Faire le lien entre porteur de projets et professionnels de l'énergie
  - Fédérer et animer un pôle de compétence pour l'Océan Indien
  - Soutenir le développement des filières énergies renouvelables

## Les outils de l'ARER

Particuliers, étudiants, entreprises, investisseurs et banquiers, collectivités...

Une base de données en constante valorisation :  
l'Observatoire de l'énergie, des technologies énergies renouvelables et des métiers de l'énergie

Une plate-forme d'information, d'éducation et de formation à la maîtrise de l'énergie et aux technologies énergies renouvelables

L'ARER  
à votre  
disposition pour  
mener à bien vos projets

L'animation d'un réseau de correspondants, d'assistance/conseil pour soutenir la réalisation et l'exploitation de sites démonstratifs et pour vous aider dans vos projets

## Les membres de l'ARER

### Les membres de droit

Les membres de droit contribuent au financement de l'association ou d'actions de l'association par convention d'objectifs pluriannuels. A ce jour, sont membres de droit la Conseil Régional, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Electricité De France, le Conseil Economique et Social Réunion et le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement. Le conseil d'administration prévoit un minimum de quinze voix. Membres de droit à venir : Conseil Général, communautés de communes, CCIR, ARMOS...

### Les membres associés

Ce sont des partenaires, personnes physiques ou morales, qui contribuent à l'objet de l'association, ils payent à l'association une cotisation.

Type de membres associés à venir :

représentants de consommateurs, de filières technologiques, organismes professionnels, universités ...

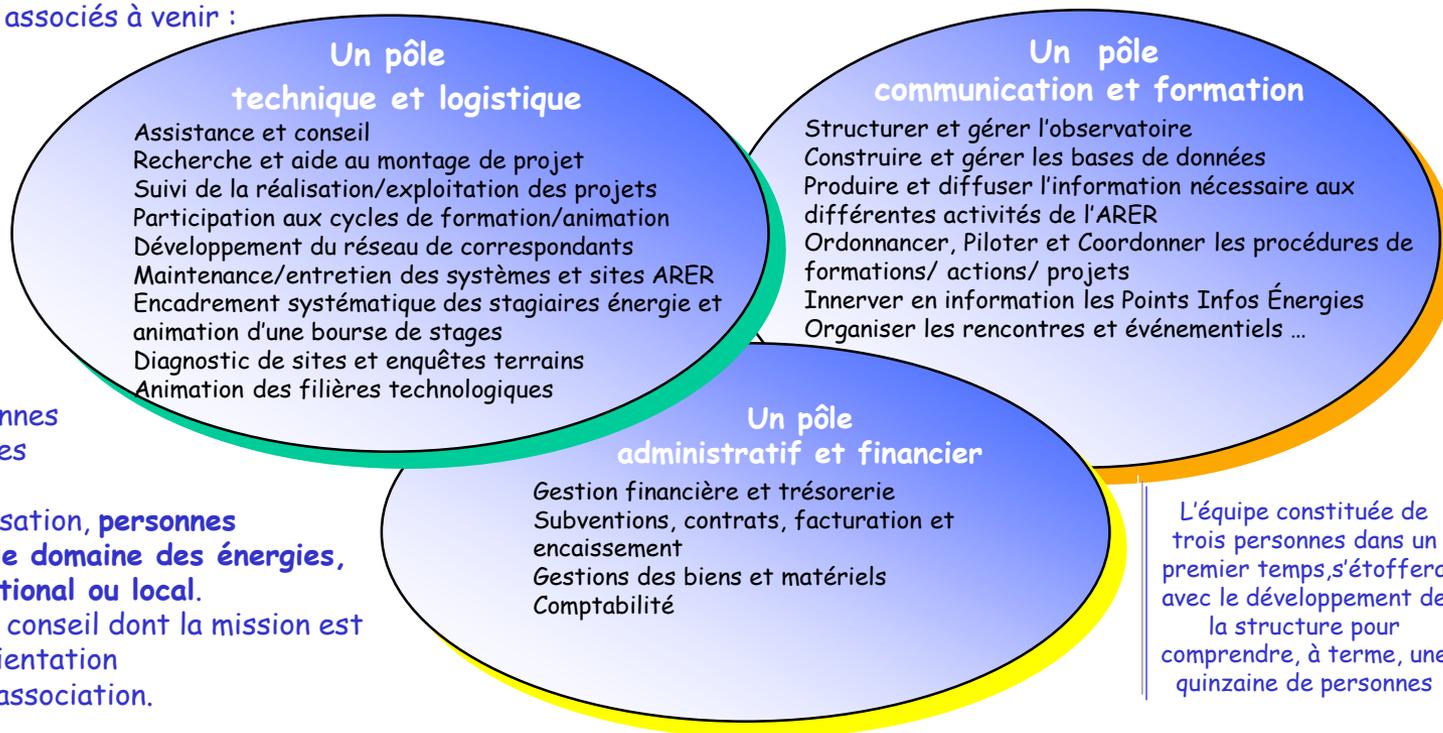
### Les membres qualifiés

Ce sont des personnes physique ou morales (5 au maximum)

exonérées de cotisation, **personnes ressources dans le domaine des énergies, au niveau international ou local.**

Ils constituent un conseil dont la mission est l'évaluation et l'orientation des activités de l'association.

## Les ressources humaines de l'ARER



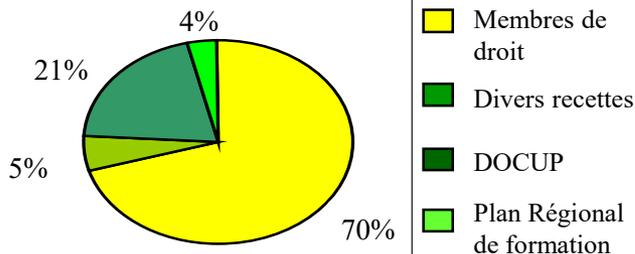
## Le financement de l'ARER

Une stratégie financière et patrimoniale sur 2001/2006 s'appuyant sur DOCUP et Contrat de Plan Etat-Région ... Pas d'actions durables sans soutien durable ....

### Trois chapitres budgétaires :

- **Fonctionnement et exploitation :** gestion globale de la structure, des systèmes, des équipements et du personnel
- **Investissements :** dépenses liées à la réalisation de la base opérationnelle démonstrative de l'ARER, des Points Info Energie, du parc systèmes, des équipements et des véhicules de l'ARER
- **Formation :** volants de formation alloués à différents publics (salariés de l'association, correspondants et chefs de projet énergie, membres de l'association et tiers extérieurs)

### Répartition des dotations à l'ARER

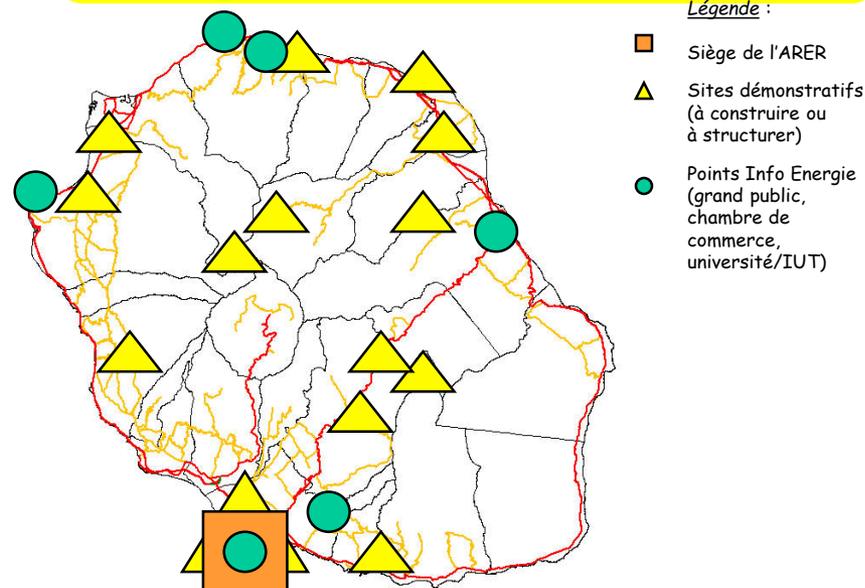


3 chapitres budgétaires qui représentent un montant financier de 49 millions de francs sur les exercices 2001 à 2006.

Un financement croisé entre DOCUP, Plan Régional de Formation et participation des membres de droit.

## Les moyens structurels de l'ARER

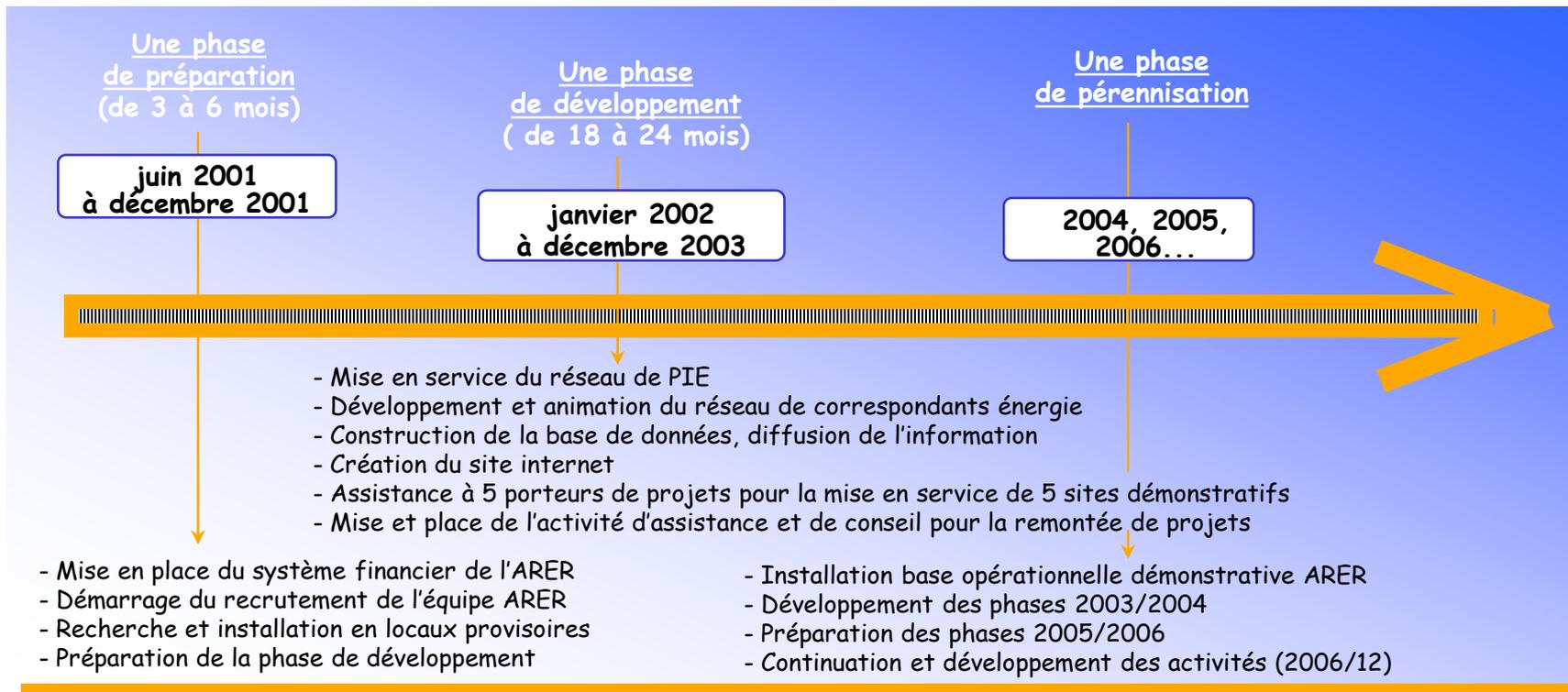
Particuliers, étudiants, entreprises, investisseurs et banquiers, collectivités... L'ARER à votre service pour se rencontrer : un réseau de Points Info Energie et de sites démonstratifs répartis sur toute l'île



- Notre siège, un centre de ressource documentaire, d'accueil, d'orientation et de rencontres, mais aussi un pôle démonstratif producteur et consommateur d'énergie verte

- Un réseau de « Points Info Energie » géré par l'ARER
- Un réseau de sites démonstratifs, de production d'énergie verte, pour voir, comprendre et se former

## Calendrier de développement de l'ARER



Pour toute demande d'information s complémentaires, veuillez contacter :

M. \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_